



8.12.2016

PDF : www.initiative-monnaie-pleine.ch/reponses-aux-critiques

REPONSE DE L'INITIATIVE MONNAIE PLEINE AU MESSAGE DU CONSEIL FEDERAL

SOMMAIRE :

Résumé	1
Chapitre 1 : Le Conseil fédéral se méprend sur l'Initiative Monnaie Pleine	3
1.1. L'initiative ne prescrit aucune politique monétaire concrète à la BNS	3
1.2. De meilleurs instruments de politique monétaire pour la BNS.	6
1.3. Une stabilité financière accrue	8
1.4. Aucuns frais supplémentaires pour le consommateur	9
1.5. Effets sur le secteur financier : pas de réduction de bénéfices, mais égalité de concurrence	9
1.6. L'indépendance de la Banque nationale sera renforcée	11
1.7. Un soutien aux activités de l'économie réelle	13
1.8. La réglementation bancaire ne remplace pas l'Initiative Monnaie Pleine	13
Chapitre 2 : Le Conseil fédéral ne se prononce pas sur les questions centrales de l'initiative	15
2.1. L'argent est-il une infrastructure publique ?	15
2.2. Pourquoi devrions-nous renoncer à des milliards ?	16
2.3. Comment éviter les crises financières ?	16
2.4. Pourquoi créer l'argent par la dette, malgré tous les désavantages ?	17
2.5. Que peut-on apprendre des études internationales ?	20
Remarques	22
Présentation synoptique :	
"Condensé" du Conseil fédéral et clarifications des initiants	23

RESUME

Le message du Conseil fédéral du 09.11.2016 fait une analyse correcte des parties essentielles de l'Initiative Monnaie Pleine. Il confirme, en partie expressément et en partie entre les lignes, le bien-fondé des préoccupations de l'initiative, son objectivité, sa cohérence et sa faisabilité pratique. Le Conseil fédéral atteste notamment que la mise en œuvre de l'initiative dans un contexte international est possible d'un point de vue juridique.

Les conclusions politiques que le Conseil fédéral en déduit sont toutefois moins compréhensibles.

Les désavantages qu'il attribue à l'initiative sont sans fondement objectif et ne relèvent que d'une vision purement politique :

1. Le Conseil fédéral ignore que la monnaie pleine a toujours existé partout et que l'initiative ne demande rien de fondamentalement nouveau.

Ce qui est compris au sein de la population par "argent" regroupe la monnaie pleine sous forme de billets, de pièces et d'argent électronique de la Banque nationale (BNS). L'argent scriptural électronique des banques, qui n'est pas un moyen

de paiement légal, ne s'est répandu que depuis quelques dizaines d'années suite à l'introduction des paiements électroniques. Cela s'est fait de façon imperceptible. Un sondage révèle que 80% des citoyens et citoyennes pensent que l'argent scriptural électronique de leurs comptes est produit par la Banque nationale et non pas par les banques commerciales. L'Initiative Monnaie Pleine vient corriger ce dérapage. Elle transforme l'argent de nos comptes, qui aujourd'hui n'est qu'une promesse de paiement, en un moyen de paiement légal (monnaie pleine) aussi sûr que l'argent liquide. Ainsi, l'Initiative Monnaie Pleine réalise un état de fait que les citoyens et citoyennes supposent déjà exister aujourd'hui.

2. L'Initiative Monnaie Pleine laisse à la BNS tous ses instruments actuels de politique monétaire, élargit ses possibilités et renforce son indépendance.

L'initiative ne prescrit aucune politique monétaire concrète à la BNS, mais lui laisse la liberté nécessaire. La BNS peut continuer à utiliser le LIBOR comme aujourd'hui, contrer les trop grosses fluctuations d'intérêts et du cours de change ainsi qu'en tout temps réduire la masse monétaire en cas de nécessité. Les nouvelles possibilités permettront à la BNS de créer de la monnaie sans dette et de retrouver sa capacité d'agir directement et efficacement sur la masse monétaire. Avec ces nouveaux instruments, la BNS saurait faire face à des problèmes qui semblent aujourd'hui insolubles. Pourtant le Conseil fédéral avance comme raison centrale de son rejet de l'Initiative Monnaie Pleine que celle-ci pousserait la BNS à adopter une politique monétaire préjudiciable à la Suisse. Pourquoi la BNS agirait-elle ainsi dans un système de monnaie pleine, alors qu'il ne l'en oblige en aucune façon ? Bien au contraire, l'initiative offre même de plus amples possibilités à la BNS pour qu'elle puisse remplir son mandat constitutionnel "en servant les intérêts généraux du pays".

3. La monnaie pleine n'a pas de conséquences financières directes sur les banques et par conséquent ni non plus sur leurs clients.

Que les banques créent elles-mêmes de l'argent gratuit ou qu'elles l'empruntent à un taux zéro

à la Banque nationale ne fait aucune différence pour elles. Il n'y aurait donc aucune raison d'augmenter les taux d'intérêts ou les frais bancaires. Il faut plutôt voir les raisons de la restructuration actuelle et future des banques dans l'énorme réglementation et les développements Fintech. Au contraire, l'Initiative Monnaie Pleine va même favoriser le commerce bancaire traditionnel.

4. Le Conseil fédéral n'aborde pas les avantages supplémentaires de la monnaie pleine :

Réduction du problème du "too-big-to-fail", exploitation des gains liés à la création monétaire à hauteur de milliards jusqu'à présent non perçus, désendettement de l'ensemble de l'économie, égalité de toutes les entreprises en matière de système monétaire, fin des désavantages des petites banques par rapport aux grandes, etc.

5. Les affirmations du Conseil fédéral ne correspondent pas à l'état actuel de la recherche scientifique :

La société d'audit et de conseil d'entreprises, KPMG, internationalement renommée, montre dans sa méta-étude "Money Issuance" qu'un nombre prépondérant de rapports scientifiques arrive à un résultat positif : la monnaie pleine permet de stabiliser l'économie et l'emploi, de réduire l'endettement public et privé et de prévenir l'inflation. Le Conseil fédéral n'en mentionne pas une seule ligne. Le Fonds monétaire international (FMI) avait déjà clairement identifié ces avantages dans son étude "The Chicago Plan Revisited". Certains points de l'Initiative Monnaie Pleine sont actuellement publiquement discutés par plusieurs banques centrales et parlements étrangers (Angleterre, Suède, Danemark, Islande).

6. L'attitude passive et défensive du Conseil fédéral empêche toute discussion sur une adaptation du système monétaire et bancaire actuel.

Le message du Conseil fédéral donne l'impression que son souci principal est d'empêcher un vrai débat. Tout est dit comme s'il n'y avait aucune alternative à la voie empruntée par le Conseil fédéral. Il en existe pourtant une qui est efficace et modérée : l'Initiative Monnaie Pleine.

CHAPITRE 1 : LE CONSEIL FEDERAL SE MEPREND SUR L'INITIATIVE MONNAIE PLEINE

1.1. L'Initiative ne prescrit aucune politique monétaire concrète à la BNS.

L'Initiative Monnaie Pleine met de l'ordre dans la création monétaire et donne à la Banque nationale et au législateur des moyens d'action supplémentaires. Mais elle ne prescrit pas de politique monétaire concrète à la BNS. Toute l'argumentation du Conseil fédéral contre l'initiative repose sur l'affirmation que dans un système de monnaie pleine la BNS devrait mener une mauvaise politique monétaire. Ce n'est pourtant pas le cas.

La BNS peut contrôler le taux d'intérêt :

Concrètement, le Conseil fédéral craint qu'avec la monnaie pleine la BNS n'utilise plus le taux d'intérêt (p.16) parce qu'elle aura la possibilité de mettre en circulation de l'argent sans dette. Cette hypothèse ne fait pas sens. L'Initiative Monnaie Pleine n'interdit pas de diriger la masse monétaire par le taux d'intérêt. Bien au contraire : en créant la totalité de l'argent, la BNS ne cessera pas pour autant d'être une source de financement importante pour les banques, et pourra donc utiliser le taux d'intérêt avec encore plus d'efficacité qu'aujourd'hui. La BNS pourra aussi décider de laisser le marché fixer librement le taux d'intérêt, si elle estime cette solution judicieuse.

En 2000, la BNS a adopté une politique par le taux d'intérêt, parce que, suite à la création monétaire démesurée des banques, sa stratégie fondée sur le contrôle de la masse monétaire n'a plus été efficace. Avec la monnaie pleine, la BNS pourra à nouveau piloter la masse monétaire, et même plus efficacement que jamais auparavant. Les moyens de la BNS pour mener sa politique monétaire se voient donc élargis.

La BNS peut empêcher de trop grosses fluctuations d'intérêts et du cours de change :

Le Conseil fédéral prétend que dans un système de monnaie pleine *"les taux d'intérêt du franc et donc le taux de change seraient soumis à de fortes fluctuations, sources d'incertitudes pour l'économie."*(p.17)

Cette crainte est infondée. La BNS conservera avec la monnaie pleine les mêmes instruments qu'aujourd'hui pour gérer les taux d'intérêt et le cours de change. Elle ne va donc pas laisser se faire des fluctuations exagérées et non souhaitables.

La BNS décide elle-même de la quantité d'argent sans dette :

Selon le Conseil fédéral, *"d'une manière générale, il faut s'attendre à ce que la répartition directe de l'argent par transferts affaiblisse la confiance vis-à-vis de la stabilité de la valeur de l'argent parce que ce dernier ne serait pas couvert par des actifs sous forme de réserves de devises ou d'or."*(p.18)

S'il en était ainsi, cela signifierait que le versement sans dette de nouvel argent serait un moyen efficace pour contrer une appréciation du franc suisse, de sorte que l'on pourrait se passer des taux négatifs. (Mais malheureusement, en réalité il n'y a pas de rapport entre les actifs au bilan de la BNS et la stabilité de la valeur de l'argent, ce que la réponse du comité d'initiative à économiesuisse a déjà mis en évidence de façon détaillée : http://www.initiative-monnaie-pleine.ch/fa/img/Stellungnahmen_francais/Reponse_AS_C_Gomez_v7.pdf

En pensant non pas à une dépréciation voulue, mais plutôt excessive, le Conseil fédéral accuse en fait la BNS de ne pas remplir son mandat

de "stabilité des prix". Si l'on admet, comme le suppose le Conseil fédéral, que le versement de nouvel argent sans dette conduirait à une perte de confiance non voulue dans le franc suisse, on ne voit pas pourquoi la BNS verserait alors de l'argent sans dette au point de conduire à une perte de confiance. Personne ne force la Banque nationale à le faire. En théorie, elle pourrait même temporairement renoncer totalement à verser de l'argent sans dette, si cela lui semble nécessaire pour sa politique monétaire. L'Initiative Monnaie Pleine offre trois possibilités à la Banque nationale pour mettre des nouveaux francs en circulation : par le versement d'argent sans dette, par des prêts aux banques et par l'achat de devises étrangères ou d'autres actifs. Comment elle va composer avec ces trois variantes reste à son entière appréciation.

Interprétation du texte constitutionnel :

Il ressort du texte de l'Initiative Monnaie Pleine que la BNS peut librement choisir entre ces trois variantes :

1. Art. 99a al. 3 Cst : *"Dans le cadre de son mandat légal, elle met en circulation, sans dette, l'argent nouvellement émis, et cela par le biais de la Confédération ou des cantons ou en l'attribuant directement aux citoyens. Elle peut octroyer aux banques des prêts limités dans le temps."* La mention *"dans le cadre de son mandat légal"* signifie que le législateur peut procéder à une large interprétation de cet article constitutionnel. Il possède à cet égard une latitude politique. La question est de savoir où sont les limites de la liberté législative.

2. La loi doit prévoir obligatoirement au moins une des trois variantes de mise en circulation sans dette. Elle ne doit pas prescrire ou autoriser que tout l'argent soit mis en circulation par des prêts aux banques. Toutefois, aucun minimum d'argent sans dette n'est prescrit.

3. En ce qui concerne la priorité entre argent sans dette, prêts aux banques et achats de devises étrangères ou autres actifs, il n'y a pas de délimitation précise, mais bien une ligne directrice dont on ne devrait s'écarter que pour de bonnes raisons : alors que l'argent sans dette est une in-

jonction contraignante, les prêts aux banques ne sont qu'une possibilité à la discrétion de la BNS (également pour l'accès facilité des banques à de tels prêts durant la phase de transition ; voir art. 197 ch. 12 al. 2). Le législateur est donc appelé à prévoir l'argent sans dette comme règle générale, et à n'autoriser les prêts que dans la mesure où ils sont nécessaires à l'accomplissement du mandat légal de la BNS.

4. Cela pose la question suivante : comment doit-on comprendre *"le mandat légal"* mentionné dans la Constitution au regard des prêts de la BNS aux banques ? L'art. 99a al. 1 proposé par l'Initiative Monnaie Pleine dit : *"En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays ; elle gère la masse monétaire et garantit le fonctionnement du trafic des paiements ainsi que l'approvisionnement de l'économie en crédits par les prestataires de services financiers."* Il s'ensuit que le législateur ne pourrait pas limiter l'octroi des prêts aux prestataires de services financiers, car *"l'approvisionnement de l'économie en crédits"* doit aussi être garanti en période de crise. Cela signifie que l'argent sans dette, bien qu'il soit en principe obligatoire, ne doit pas aboutir à une restriction des prêts aux banques (ou des achats de devises étrangères et autres actifs).

5. A cela s'ajoute, selon l'art. 99a al. 1, que la BNS est indépendante et a la compétence de mener une politique monétaire qui serve les intérêts généraux du pays. Les règles légales ne doivent pas rendre impossible l'exercice de cette indépendance et de cette compétence.

6. En conclusion : le texte de l'initiative favorise autant de distributions sans dette que le permet le développement de l'économie à long terme, et autant de prêts qu'exigent une fine gestion de la politique monétaire et la garantie de l'approvisionnement en crédit. Mais le texte de l'initiative ne pose aucune priorité générale ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux solutions. En conséquence, le législateur doit laisser une marge de manœuvre à la BNS afin qu'elle puisse faire sa propre évaluation de la stabilité et de la dynamique.

La BNS est protégée contre les convoitises :

Le Conseil fédéral craint que *“si l’État devait durant un certain laps de temps se financer du moins en partie par de la monnaie pleine, il aurait des attentes vis-à-vis de la BNS. Si cette dernière refusait de mettre en circulation de la monnaie pleine pour des raisons de politique monétaire, cela aurait des répercussions directes sur le financement des tâches publiques. La BNS serait alors exposée à de fortes pressions politiques susceptibles de remettre en question son indépendance. La durabilité du financement de l’État pourrait également se trouver menacée.”* (p.22)

Cette crainte repose sur une série de malentendus :

- Avec la monnaie pleine il n’y aura pas non plus de confusion entre la politique financière et la politique monétaire, car seule la Banque nationale décide de la politique monétaire.
- L’indépendance de la Banque nationale sera renforcée avec l’Initiative Monnaie Pleine (voir Chapitre 1.6.). Par conséquent, l’État ne pourra jamais faire de la création monétaire de la Banque nationale sa source de revenu.
- Les recettes provenant de la création monétaire ne représenteront jamais plus qu’une petite partie de toutes les recettes publiques et seront lissées de façon raisonnable à moyen terme, comme aujourd’hui, par un fonds de compensation auprès de la Banque nationale.
- La Banque nationale pourrait durablement ne jamais verser à la Confédération et aux cantons une quantité d’argent telle qu’elle les rendrait dépendants de ces versements. En effet, la BNS sera liée par des objectifs de politique monétaire uniquement.
- Le législateur a la possibilité de protéger la BNS contre d’autres convoitises politiques en édictant les règles suivantes : la loi peut prescrire que l’État ne puisse utiliser l’argent gratuit que pour le remboursement de ses dettes, ou que le nouvel argent soit principalement versé sous forme de dividendes aux citoyens. Par ces mesures, la loi peut protéger la BNS, en même temps que la politique, contre les convoitises préjudiciables.

La BNS peut réduire la masse monétaire :

Le Conseil fédéral affirme que *“l’argent mis en circulation sans dette serait plus difficile à résorber.”* (p.18)

En réalité, une résorption d’argent mis en circulation sans dette n’est pas nécessaire, car la Banque nationale peut en tout temps réduire la masse monétaire soit en ne prolongeant pas ses prêts aux banques, soit en vendant des devises et autres actifs qu’elle a en réserve contre des francs suisses.

La solution avancée par le Conseil fédéral de *“percevoir des impôts spéciaux de résorption, dont le produit serait remis à la BNS”,* ou celle d’émettre des obligations de la BNS que celle-ci devrait rémunérer, ne seraient nécessaires que si le législateur obligeait la BNS à distribuer de l’argent gratuit sur le long terme. Mais cela constituerait une violation de la mission de base de notre banque centrale.

La BNS peut injecter de la monnaie pleine sans difficultés :

Le Conseil fédéral craint encore que *“le passage à un système de monnaie pleine présente des risques supplémentaires pour le système financier et l’économie réelle. La transformation du régime monétaire devrait générer des incertitudes auprès des entreprises, des ménages et des investisseurs internationaux. Il en résulterait d’une part une grande retenue en matière d’investissements et de consommation, et d’autre part d’importants flux de capitaux internationaux et des fluctuations des cours de change.”* (p. 22)

C’est l’inverse qui est exact : la monnaie pleine introduirait en Suisse l’argent le plus sûr du monde. L’économie réelle profiterait de ce changement. Un système monétaire sûr a toujours été un facteur important pour les choix des investisseurs.

En vérité, l’introduction de la monnaie pleine peut se faire sans problèmes. La transition peut être planifiée et s’effectuer pas à pas. Elle ne demande qu’une adaptation informatique et juridique. Rien ne changera pour les clients des banques, si ce n’est que leurs comptes seront sécurisés en cas de crise. Les banques non plus ne verront

pratiquement aucune différence dès lors que la Banque nationale répondra à leur demande de liquidité durant la phase introductive.

En quoi consiste concrètement cette transition ?

a) Les comptes de paiement des clients seront dissociés du bilan des banques et gérés par elles de façon fiduciaire, à l'instar des comptes de titres. Cela ne pose aucune difficulté technique.

b) Ces comptes à vue, qui sont actuellement une dette des banques envers leurs clients, deviendront une dette envers la Banque nationale,

que les banques rembourseront dans un délai supportable pour elles. Le fait que les banques en Suisse possèdent déjà aujourd'hui des avoirs très élevés auprès de la Banque nationale rendrait même possible un remboursement rapide, voire immédiat, par simple compensation.

c) Le financement des nouveaux crédits bancaires par les dépôts d'épargne des clients ou par des emprunts à la BNS.

La Banque nationale a tous les moyens pour aménager graduellement cette transition.

1.2. De meilleurs instruments de politique monétaire pour la BNS.

(en rapport au chiffre 4.2.2 du Message du Conseil fédéral)

Ainsi que nous l'avons vu dans le point 1.1., la BNS conserve tous ses instruments de politique monétaire actuels et peut donc poursuivre cette dernière comme jusqu'à présent. Elle aura en plus de nouveaux moyens qu'elle pourra utiliser, sans toutefois y être obligée. Le texte constitutionnel de l'Initiative Monnaie Pleine donne une entière liberté à la Banque nationale. Néanmoins, le Conseil fédéral prétend que *"le système monnaie pleine proposé aurait des conséquences fondamentales pour la politique monétaire."* (Fin de la p. 15).

Ainsi, le Conseil fédéral ne reconnaît pas que la monnaie pleine puisse améliorer la politique monétaire de la BNS, alors que celle-ci obtient des moyens supplémentaires pour résoudre des problèmes qui ne peuvent pas l'être avec les instruments actuels.

Le taux de référence n'a quasiment plus d'influence sur l'octroi de crédits et la création monétaire

Le message du Conseil fédéral nous présente un modèle qui n'existe plus depuis longtemps : *"Dans le système en vigueur, en pilotant le taux de référence, la BNS influe sur l'offre et la demande de crédits."* (Haut de la p. 16).

En effet, le pilotage du taux de référence par la Banque nationale a énormément perdu de son efficacité. C'est particulièrement pour cette raison que l'Initiative Monnaie Pleine prévoit des possibilités de pilotage directes et plus étendues

pour la BNS. Dans l'économie réelle, les investissements des entrepreneurs ne dépendent pas que du taux d'intérêt. D'autres raisons, comme les expectatives de rendement, le contexte économique, etc., jouent un rôle bien plus important. Comme on peut le voir presque quotidiennement dans les nouvelles économiques, malgré des intérêts très bas voire négatifs depuis les années 2007/2008, les effets prétendus du pilotage du taux ne se sont pas réalisés. Comme on le dit si bien : on peut mener un cheval à l'eau, mais pas le forcer à boire. Cet échec du pilotage des intérêts est la raison pour laquelle de nombreuses banques centrales ont commencé avec les assouplissements quantitatifs et l'achat d'obligations d'Etat et d'entreprise. A cela s'ajoute que depuis 2008 le taux d'intérêt est dicté par les banques centrales étrangères. Quand la BCE, la FED et la BoE mènent une politique d'intérêt zéro, il ne reste pratiquement aucune marge de manœuvre à la BNS. Car une augmentation du taux d'intérêt en Suisse entraînerait immédiatement une appréciation du franc suisse.

Une corrélation éventuelle entre les mouvements du marché et ceux du taux d'intérêt, n'en fait pas pour autant une causalité. Le pilotage par le taux d'intérêt repose sur l'idée qu'une baisse des intérêts entraînerait plus de production, alors qu'une hausse la réduirait. En pratique on constate exactement l'inverse : une croissance progressive entraîne une hausse des intérêts et un ralentissement de la croissance provoque une

baisse des intérêts.

Indépendamment de l'efficacité du taux d'intérêt aujourd'hui, la Banque nationale pourra toujours l'utiliser avec la monnaie pleine. Selon le texte de l'initiative, la BNS peut en tout temps – et non seulement durant la phase de transition – octroyer des prêts contre intérêt aux banques et par là mener une politique de taux d'intérêt. Rien ne changera par rapport à aujourd'hui dans ce domaine : la création monétaire continuera à se faire en partie par une collaboration et une responsabilité partagée entre la BNS d'un côté, les banques et l'économie de l'autre. A cela s'ajoute les nouvelles compétences de la Banque nationale pour agir sur le marché financier, notamment pour garantir l'approvisionnement de l'économie en crédits par les prestataires de services financiers (art. 99a al. 1).

La BNS acquiert des instruments supplémentaires plus efficaces :

Création d'argent sans dette

En plus d'accorder des prêts aux banques, la BNS peut mettre en circulation de l'argent sans dette par le biais de la Confédération, des cantons et des citoyens. Cet argent arrive directement dans l'économie réelle et représente un instrument important pour redynamiser la conjoncture.

Le texte de l'initiative n'établit pas de priorité entre les différents moyens – création monétaire sans dette, prêts aux banques, achats de devises étrangères et autres actifs. Il appartiendra au législateur d'édicter des éventuelles directives à ce sujet, en respectant le cadre de la Constitution et l'indépendance de la Banque nationale. Le recours à l'un ou l'autre de ces instruments pourra varier en fonction de l'évolution de la situation économique. La Banque nationale veillera à ce que sa marge de manœuvre soit toujours suffisamment large pour qu'une partie appréciable du nouvel argent créé puisse être mis en circulation par le biais de prêts aux banques. Cela lui permettra de réduire facilement la masse monétaire en tout temps.

Gestion de la masse monétaire

Aujourd'hui la Banque nationale ne met en circulation qu'une toute petite partie de la masse monétaire M1, à avoir l'argent liquide. Environ 90% de la masse M1 est produite par les banques elles-mêmes sous la forme de dépôts à vue. Il est donc évident que l'influence de la BNS sur la masse monétaire est aujourd'hui très limitée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Banque nationale a renoncé depuis 2000 à son objectif de masse monétaire. L'argument du Conseil fédéral que dans le passé la gestion de la masse monétaire n'était pas très efficace (p. 16) ne convainc pas. En effet, si dans le passé la gestion de la masse monétaire n'a pas été efficace, c'est parce qu'elle ne concernait que la masse M0 (réserves) et que la BNS ne disposait pas des instruments nécessaires à la gestion de la masse M1 (argent en circulation). Dans un système de réserves minimales, ce sont d'abord les banques qui décident de l'étendue des crédits, et donc de la masse monétaire, la banque centrale ne faisant que réagir après coup en mettant les réserves nécessaires à disposition.

L'augmentation de la masse monétaire par les banques ne poursuit pas des objectifs d'économie générale, mais des objectifs de gestion de leur entreprise et de marchés financiers. Dans ces conditions, il était impossible pour la BNS de mener une politique monétaire efficace.

La situation n'est pas la même avec l'Initiative Monnaie Pleine : la totalité de l'argent (la masse M1 actuelle) sera créée par la BNS, et non plus par les banques. La BNS pourra donc effectivement contrôler la croissance de la masse monétaire, par exemple en réduisant l'émission de nouvel argent. Cela peut se faire de façon générale, mais aussi être limité à certains domaines. Lorsqu'une bulle immobilière est à craindre, par exemple, la BNS pourra cesser de prêter aux banques pour les crédits immobiliers, de sorte que ces derniers ne puissent être financés que par l'épargne. Mais la BNS pourrait tout aussi bien provoquer des encouragements en accordant aux banques des prêts à des conditions avantageuses. Il n'y a rien ici de fondamentalement nouveau, la BNS a déjà aujourd'hui de telles pos-

sibilités de gestion par les prescriptions en capital propres pour les banques. En résumé : la réforme monnaie pleine donne la possibilité à la BNS de

gérer la masse monétaire de façon directe, ou de façon indirecte par le taux d'intérêt.

1.3. Une meilleure stabilité financière

(en rapport au chiffre 4.2.3 du Message du Conseil fédéral)

Le Conseil fédéral confirme dans son message :

- qu'avec la monnaie pleine les *"cycles de crédit et les bulles d'actifs"* pourraient être atténués (p. 18),
- que *"l'initiative protégerait intégralement les dépôts à vue auprès des banques en cas de faillite bancaire"* et que donc *"la nécessité de protéger les épargnants ne concernerait plus ces dépôts"* (p. 18),
- que *"la garantie du trafic des paiements (...) éliminerait certes un motif important pour un sauvetage de banques par l'Etat"* (p. 18),
- que les dangers liés à la transformation des échéances (financement des crédits à long terme par des engagements à court terme) pourraient être plus ou moins fortement limités par des délais de conservation minimaux fixés par la BNS (p. 19).

De plus, la monnaie pleine va désentrelacer les banques : les crédits interbancaires représentent environ 25% des bilans des banques suisses. Les plus gros clients des banques sont d'autres banques. Cette très forte interdépendance est la conséquence du système actuel des paiements. Car les banques font des virements sur les comptes d'autres banques, et doivent de ce fait procéder à une compensation des crédits qu'elles s'accordent mutuellement, afin de ne pas devoir recourir à l'argent de la Banque nationale pour équilibrer leur bilan. Dans un système de monnaie pleine, une grande partie de ces relations interbancaires sont supprimées, avec pour conséquence qu'une banque en difficulté ne touche pas les autres banques dans la même mesure qu'aujourd'hui. Réduire l'effet domino signifie réduire la nécessité que l'Etat doive sauver les banques.

D'autres points à ce sujet seront exposés au

chapitre 2.3.

Malgré tous ces avantages considérables, le Conseil fédéral rejette l'Initiative Monnaie Pleine, parce qu'il subsisterait des problématiques que la monnaie pleine ne pourrait résoudre.

Il va de soi que l'Initiative Monnaie Pleine ne puisse pas résoudre tous les problèmes de l'économie financière. Mais contrairement à la politique actuelle du Conseil fédéral qui ne s'attaque qu'aux symptômes, elle saisit le problème central à sa racine : la création monétaire. C'est la condition préalable nécessaire à la résolution de beaucoup de problèmes qui pourront ensuite également être traités sur la nouvelle base constitutionnelle. Il appartiendra alors au législateur d'en prendre la responsabilité.

Financement des banques

Avec la monnaie pleine, les banques devront se financer par les dépôts des épargnants et des investisseurs ou par des emprunts à la Banque nationale. Ici, le Conseil fédéral objecte qu' *"on ne peut pas exclure qu'elles choisissent aussi des solutions plus risquées pour financer les crédits"* (p. 19).

Que des banques continuent à agir de façon irresponsable même avec la monnaie pleine ne peut pas être exclu. La Banque nationale aurait par contre les moyens d'y apporter les corrections nécessaires.

La forme de financement la plus risquée pour une banque aujourd'hui est d'utiliser l'argent des comptes à vue des clients, car il peut être retiré à tout moment. C'est précisément pourquoi il doit être assuré par l'Etat. Ce risque disparaîtra avec la monnaie pleine. Le risque des banques n'augmentera pas, au contraire il baissera considérablement.

1.4. Aucuns frais supplémentaires pour les consommateurs

(en rapport au chiffre 4.2.4 du Message du Conseil fédéral)

Sous le chiffre 4.2.4. de son message (également 4.2.5. et 4.2.6.), le Conseil fédéral craint que les coûts liés au trafic des paiements, actuellement subventionnés par le commerce du crédit, ne soient reportés par les banques sur leurs clients.

Cette crainte n'est pas fondée, car la monnaie pleine ne peut pas avoir de conséquences financières directes pour les banques lorsque le taux d'intérêt est à zéro. Depuis quelques années les banques ne tirent plus d'avantages financiers de leur propre création monétaire : qu'elles produisent gratuitement de l'argent ou qu'elles l'empruntent à taux zéro à la Banque nationale ne fait aucune différence pour elles.

Puisque les banques n'auront pas de coûts supplémentaires, il n'y a pas de raison pour qu'elles augmentent leur frais bancaires lors du passage à la monnaie pleine.

Par ailleurs, les frais sont déjà tendanciuellement à la hausse depuis quelques années. Avec l'arrivée des nouvelles technologies et de nouveaux prestataires dans le domaine des paiements, la concurrence va au contraire ramener les frais à la baisse.

Si toutefois il devait y avoir un problème avec les frais bancaires, il serait encore possible en cas d'urgence d'envisager une subvention de l'Etat. Selon l'Initiative Monnaie Pleine, le trafic des paiements doit être "assuré" par l'Etat, ce qui donnerait une base légale à un subventionnement des comptes. Il pourrait être financé par les gains de la création monétaire de la BNS. Une autre possibilité de réglementation légale serait de soumettre la licence bancaire à la condition que la banque offre gratuitement des comptes de paiements.

1.5. Conséquences sur le secteur financier :

Pas de pertes de gain, mais une égalité de concurrence

(en rapport au chiffre 4.2.5 du Message du Conseil fédéral)

Le Conseil fédéral craint que la réforme monnaie pleine affaiblisse les secteurs financiers : *"Les instruments de financement encore autorisés – par exemple les dépôts d'épargne – sont tendanciuellement plus onéreux que le financement actuel par les dépôts à vue (...) Par conséquent la rentabilité des banques baissera ou les coûts supplémentaires seront facturés au client (prélèvement de frais et hausse des taux d'intérêt des crédits)"* (p. 21).

Ces craintes sont infondées. Le Conseil fédéral oublie que :

- Aux taux d'intérêt actuels les banques n'auraient aucune perte de rendement avec la monnaie pleine :

En période d'intérêts nuls, la transition à la monnaie pleine serait financièrement neutre pour les banques. Cela ne change rien pour une banque de payer 0% d'intérêt pour l'argent de ses clients ou 0% d'intérêt à la BNS pour ses prêts. La différence entre un compte privé et un

compte épargne n'est pas non plus significative, car l'intérêt du compte épargne se situe le plus souvent entre 0.1 et 0.3 %. Au vu de la politique d'intérêts nuls que les banques centrales envisagent encore à long terme, et à laquelle la BNS n'échappera pas, les coûts d'acquisition de l'argent pour les banques ne changeront pas avec la monnaie pleine en comparaison avec la création monétaire actuelle.

De surcroît, seule la différence d'intérêt est déterminante, c'est-à-dire à quel taux les banques octroient un crédit par rapport au taux auquel elles ont acquis l'argent. Cette différence d'intérêt dépend du marché, et cela restera ainsi avec la monnaie pleine.

- Les banques peuvent faire des bénéfices avec la monnaie pleine.

Postfinance en est un bon exemple : elle travaille déjà aujourd'hui comme une banque le ferait sous la monnaie pleine, c'est-à-dire sans création monétaire. Les bénéfices annuels de Postfinance

sont néanmoins de 600 millions en moyenne. Les assurances et autres entreprises de financement font également de beaux profits sans pouvoir créer elles-mêmes de l'argent.

- Les banques conserveront toutes leurs attributions actuelles : trafic des paiements, octroi de crédit, gestion de patrimoines.

Ceux qui octroient le crédit continueront à le faire, ils devront juste s'occuper un peu plus de son financement. Indépendamment de la monnaie pleine, le secteur bancaire est en train de se restructurer aujourd'hui principalement en raison de son automatisation croissante et de ses nouveaux modèles commerciaux, particulièrement en matière de crédit hypothécaire, de crédit à la consommation et de trafic des paiements.

- Le vrai défi pour les banques a déjà commencé :

La digitalisation 4.0 du marché financier et les systèmes de paiements concurrentiels par internet (Apple, Google etc.). La réorganisation liée à un système de monnaie pleine serait en comparaison insignifiante. Les nouvelles technologies de paiements, encouragées par la Confédération, auront pour conséquence qu'une partie toujours plus grande du trafic des paiements se fera sans les banques – notamment par de nouveaux prestataires de services financiers. De ce fait, les avoirs des comptes à vue au bilan des banques vont massivement diminuer, car les offres d'entreprises Fintech pour les paiements permettront de se passer des comptes privés auprès des banques. Ces dernières devront alors offrir des comptes épargne à des taux attractifs pour se financer.

- Les banques seront sur un pied d'égalité avec les autres entreprises financières (assurances, caisses de pension, sociétés d'investissement, etc.)

Le privilège dont ont joui les banques jusqu'à présent – de pouvoir produire elles-mêmes leur argent – revient à une énorme subvention étatique. Les banques ont aujourd'hui un avantage concurrentiel injustifié vis-à-vis des autres

entreprises qui ne peuvent pas produire elles-mêmes leurs ressources, mais doivent se les procurer avant de pouvoir les utiliser. Une telle distorsion de la concurrence est contraire à une économie de marché libérale. Les avantages que les banques perdront profiteront dans la même mesure aux autres entreprises financières. Dans l'ensemble, la finance n'en sera pas affaiblie, même si certaines activités des banques devaient se déplacer vers les assurances ou d'autres entreprises financières.

- La BNS assure les arrières en tant que bailleur de fonds

Si l'épargne devait vraiment manquer – ce qui est très improbable au vu du taux élevé de l'épargne en Suisse – la Banque nationale pourrait faire des prêts aux banques afin de mettre les moyens nécessaires à disposition, en jouant par la même occasion sur le taux d'intérêt selon ses perspectives de politique monétaire. L'Initiative Monnaie Pleine ne dit pas si la BNS devra mener une politique d'intérêt élevé ou bas. Mais en pratique la Banque nationale n'a aucune liberté pour augmenter substantiellement les taux, à cause de la politique d'intérêt à zéro qui aura cours encore longtemps au niveau international, et de laquelle la Suisse ne pourra pas se soustraire si elle veut éviter une appréciation du franc.

- La réforme monnaie pleine ne porte que sur les francs suisses :

Elle ne touchera donc que ponctuellement l'investissement bancaire qui se fait principalement en USD, EUR, GBP et YEN, mais relativement peu en CHF.

- La monnaie pleine ne touche à peine les banques privées et de gestion, car leur commerce est d'administrer les dépôts de clientèle.

- La monnaie pleine touche peu les petites banques et les banques régionales, car elles ont un taux élevé d'épargne.

Selon les statistiques de la BNS, les banques Raiffeisen détiennent un taux d'épargne à terme représentant environ 90% de la totalité des crédits qu'elles octroient. La réforme monnaie

pleine ne changerait donc pas grand chose pour elles, puisque leur bilan comprend déjà une proportion très élevée d'épargne qui, dans un système de monnaie pleine, leur permettrait de financer leurs crédits essentiellement avec cet argent. A l'inverse, l'épargne détenue par les grosses banques (UBS, CS) ne représente que 50% de tous les crédits qu'elles octroient. Par conséquent, la monnaie pleine obligerait les grosses banques à se procurer d'autres sources de financement dans une mesure considérablement plus élevée.

Ces chiffres contredisent les affirmations suivantes, non fondées, du Conseil fédéral : *“Dès lors, les banques qui se financent principalement par le biais des dépôts en francs suisses de leur clientèle seront le plus directement affectées par l'initiative. (...) Plus particulièrement, les banques de moindre taille réalisant la plus grande partie de leurs revenus grâce aux opérations d'intérêts seraient touchées de manière disproportionnée.”* (p. 21)

Le Conseil fédéral révèle par là une incompréhension sur la création monétaire actuelle des banques qui profite avant tout aux plus grandes d'entre elles. Une petite banque ne peut créer de l'argent et faire des crédits que de façon très limitée, car elle ne gère qu'une minime partie des paiements en Suisse. Si par exemple ses comptes à vue ne représentent que 0.5% de

tous les comptes à vue en Suisse, elle ne pourra octroyer des crédits que dans la mesure où elle pourra assurer son refinancement sur le long terme. Car si probablement 99.5% du crédit va sortir de la banque, celle-ci devra se refinancer auprès d'autres banques pour la somme correspondante. C'est pourquoi les possibilités de créer de l'argent sont fortement limitées pour les petites banques et dépendent de la création monétaire de l'ensemble du système bancaire. Pour qu'une petite banque puisse augmenter son bilan, il faut que le bilan de toutes les banques augmente, mais elle ne peut pas à elle seule prendre les devants. L'octroi de crédits par une petite banque dépend fortement de ses réserves à la Banque nationale et de sa possibilité d'attirer de l'épargne à long terme. Dans un cas comme dans l'autre, les petites banques se comportent déjà aujourd'hui plus ou moins selon les règles de l'Initiative Monnaie Pleine. Par contre, aujourd'hui une grande banque a moins besoin de s'occuper du refinancement, car elle peut compter sur le fait qu'une plus grande partie de l'argent qu'elle crée ne sortira pas de son propre cercle de comptes.

L'Initiative Monnaie Pleine supprimera la discrimination des petites banques par rapport aux grandes, causée par le système de création monétaire actuel.

1.6. L'indépendance de la Banque nationale sera renforcée

(en rapport au chiffre 4.2.6 du Message du Conseil fédéral)

Le Conseil fédéral souligne à plusieurs reprises (p. 3, 21) que l'initiative pourrait compromettre l'indépendance de la Banque nationale par une pression politique accrue.

Séparation entre politique monétaire et politique fiscale

Selon le texte de l'Initiative Monnaie Pleine, la BNS reste indépendante, à l'instar d'un tribunal : *“Dans l'accomplissement de ses tâches, elle n'est tenue que par la loi.”* (art. 99a al. 6). Par rapport à aujourd'hui, l'indépendance de la BNS sera même explicitement renforcée au niveau constitutionnel.

D'un côté le Conseil fédéral prétend que cette prescription n'apporterait aucune modification matérielle, car la BNS est déjà liée par le principe de la légalité de l'art. 5 al. 1 Cst. (p. 9 chiffre 3.3.1.). Il oublie ici le petit mot *“que”* qui ne se trouve pas dans le principe de la légalité, et qui proscrie tout rattachement à autre chose qu'à la loi. Il s'agit de la garantie constitutionnelle de l'indépendance de la BNS de toutes influences qui pourraient être exercées sur elle, c'est-à-dire des tentatives de pressions politiques ou économiques. Les initiants ont toujours fait à cet égard un parallèle clair avec le Tribunal fédéral.

D'un autre côté le Conseil fédéral reconnaît *“le*

renforcement explicite de l'indépendance de la BNS proposé par l'art. 99a al.6" (p. 17). Ce faisant il confirme que cet alinéa apporte bel et bien un renforcement par rapport au principe de la légalité. Il doute seulement de l'efficacité de ce renforcement en se demandant comment il "serait davantage qu'un vœu pieux et comment il pourrait effectivement contrer les pressions politiques". Il y a là un déni très étonnant de l'Etat de droit et de la force légale de la Constitution. Le Conseil fédéral met en doute qu'une garantie constitutionnelle puisse lier la politique d'application qui devrait en découler. Il est en rupture avec un principe fondamental de notre ordre étatique, à savoir la constitutionnalité de toutes les décisions du Parlement et du Gouvernement.

On ne saurait croire que tel était le sens que voulait donner le Conseil fédéral à ses propos. Il faut plutôt y voir une incompréhension : dans sa phrase citée précédemment, le Conseil fédéral entendait que *"si la BNS mettait de la monnaie en circulation sans dette, elle pourrait financer des tâches publiques ou des baisses d'impôts, ce qui l'exposerait à des pressions politiques croissantes."*

A ce sujet, le Conseil fédéral ne voit pas que l'art. 99a al. 3 ne permet à la BNS de mettre en circulation du nouvel argent sans dette que "dans le cadre de son mandat légal". L'indépendance de la BNS n'aurait été mise en danger par l'initiative que si celle-ci avait laissé les objectifs de la création monétaire à la disposition des influences politiques. Or, selon le texte de l'initiative, le nouvel argent ne peut être créé que dans le cadre du mandat de la BNS, délimité par la Constitution et finalement par la loi d'application. La politique monétaire de la Banque nationale doit servir "les intérêts généraux du pays", elle "gère la masse monétaire", "garantit la stabilité des prix" et "veille à ce qu'il n'y ait ni pénurie ni pléthore de monnaie" .

L'implication constitutionnelle de la BNS est ainsi clairement énoncée par l'art. 99a al. 1, 3 et 6 : premièrement, le nouvel argent ne peut être créé qu'en exécution du mandat constitutionnel concernant la politique monétaire, deuxièmement,

tout autre mandat de la BNS non formellement légal est illicite. Seule la loi générale et abstraite détermine à quelles conditions le nouvel argent peut être créé. Il est donc exclu que des instances politiques adressent à la BNS des commissions de politique fiscale. La BNS ne peut pas être instrumentalisée par la Confédération pour des motifs de fiscalité sans qu'il y ait violation de la Constitution. Le "mandat légal" devra être conforme à sa base constitutionnelle et la BNS sera exclusivement tenue par ses seules compétences en matière de politique monétaire. La BNS est protégée contre toutes influences politiques de la même façon que l'est le Tribunal fédéral.

Autres considérations sur l'indépendance de la Banque nationale avec la monnaie pleine :

- La Banque nationale a toujours dû faire face à de fortes pressions politiques et doit faire avec encore aujourd'hui. Ces dernières années elle a su prouver son indépendance, particulièrement envers les convoitises des cantons concernant la répartition de ses bénéfices et son évaluation de l'intérêt général en cas d'appréciation du franc ou de crises financières et bancaires.
- Depuis sa fondation en 1907, la banque nationale travaille de façon sérieuse et fiable. Il n'y a aucune raison de penser qu'elle agira différemment à l'avenir.
- De nombreux organismes publics sont exposés aux influences de groupes d'intérêts. Il en est ainsi pour les tribunaux, les ministères publics, l'inspection du travail ou la commission de la concurrence, tout comme pour la Banque nationale. La démocratie se caractérise par le fait que les administrations publiques travaillent à la mise en œuvre du bien public dans le cadre de la loi.
- Par rapport à la Confédération, aux cantons et aux citoyens, la réforme monnaie pleine limite la compétence de la BNS au seul versement du nouvel argent. Comment cet argent supplémentaire sera utilisé, n'est pas du ressort de la BNS, mais des instances compétentes. Qu'il y ait des divergences politiques à ce sujet est habituel et démocratiquement justifié.

- La loi d'application pourra envisager plusieurs possibilités pour prévenir d'éventuelles convulsions politiques :

1. La Banque nationale pourrait n'être autorisée à verser de l'argent sans dette à l'Etat que pour le remboursement de la dette publique.

2. Au lieu d'être donné à l'Etat, l'argent pourrait être versé au citoyens et citoyennes. Cette façon de mettre l'argent en circulation a l'avantage d'agir immédiatement sur la demande, c'est-à-dire d'alimenter directement l'économie réelle

ou les comptes d'épargne que les banques utiliseront pour octroyer de nouveaux crédits. De plus, la répartition du nouvel argent dans l'économie se fait de manière uniforme. Chaque citoyen serait ravi de recevoir de temps en temps une petite participation de la BNS, sans pouvoir pour autant en déduire une prétention.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont les moyens d'écarter eux-mêmes les craintes concernant l'indépendance de la Banque nationale. Le droit constitutionnel les oblige même à le faire.

1.7. L'économie réelle et la conjoncture seront stimulées

(en rapport au chiffre 4.2.7 du Message du Conseil fédéral)

Le Conseil fédéral craint des effets négatifs sur la conjoncture, mais reste très vague sur les motifs.

L'impact positif et stimulant d'une réforme monnaie pleine sur l'économie réelle a été confirmé par une étude du Fonds monétaire international (FMI) en 2012 (WP/12/202). A l'aide du meilleur modèle de simulation, bien connu aujourd'hui des économistes, deux experts ont analysé comment les grands principes du système de monnaie pleine agiraient sur une économie très développée. Le résultat de l'expertise est clair : une réforme monnaie pleine entraînerait un désendettement massif de l'Etat et des privés sur une période de dix ans parallèlement à une croissance supplémentaire du PIB de 7%.

Sur la base des données de l'Office fédéral de la

statistique, on peut dire qu'en Suisse, depuis le tournant du siècle, une croissance du PIB de 1% en moyenne a permis de créer 20'000 nouvelles places de travail. Si l'on se réfère maintenant à l'expertise du FMI, l'introduction de la monnaie pleine en Suisse aboutirait en dix ans à la création de 140'000 nouveaux emplois. Certes, il s'agit d'une estimation grossière, mais les conséquences positives d'une réforme monnaie pleine sur l'économie réelle ne peuvent maintenant plus être niées.

D'autres études recensées dans une méta-étude de KPMG, société en conseil économique internationalement renommée, confirment ces effets positifs sur la conjoncture, la croissance et l'emploi. (voir l'étude "Monney Inssuance" de KPMG)

1.8. La régulation bancaire ne remplace pas la réforme monnaie pleine

Le Conseil fédéral est d'avis que la régulation bancaire qu'il a adoptée est préférable à la monnaie pleine (voir p. 19).

L'argument tombe mal, car la régulation bancaire et l'Initiative Monnaie Pleine ne sont pas en concurrence. Les deux approches peuvent se combiner.

Depuis des années, et particulièrement depuis la crise financière de 2008/2009, d'innombrables papiers ont été rédigés en vue d'un meilleur contrôle et d'un renforcement du secteur bancaire.

Les prescriptions sur le capital propre de Bâle I à III en constituent le noyau central. Le système de monnaie pleine n'impose pas, mais n'exclut pas non plus des prescriptions sur le capital propre des banques : "Un système de monnaie pleine nécessite aussi une surveillance du trafic des paiements et du commerce de crédit et d'investissement des banques, ce qui implique des prescriptions appropriées sur les actifs propres. Comme le système de monnaie pleine est plus facile et transparent que le système de

monnaie scripturale, on peut admettre qu'une partie des prescriptions compliquées et des pondérations de risques puissent être supprimées ou allégées par le passage de la monnaie scripturale à la monnaie pleine" (Joseph Huber, Modernisation Monétaire, 3ème édition, p. 207). Avec l'amoindrissement considérable du "too-big-to-fail", la monnaie pleine permettra de réduire la réglementation bancaire qui pèse particulièrement sur les petites banques.

Il ne faut pas non plus oublier que les prescriptions sur le capital propre ont des effets limités :

- Même en respectant les standards internationaux, cela ne signifie pas que les prescriptions sur le capital propre soient suffisantes. Car selon de notables opinions le capital propre devrait être de l'ordre de 30% (et non pas de 5%). Par ailleurs, aucune autre branche économique ne peut se doter de fonds aussi bas.

- Et même avec des taux de fonds propres plus élevés, la sécurité du système bancaire ne serait pas garantie: par leur capacité à créer de l'argent, les banques sont en situation de se créer elles-mêmes leur fonds propres, si ce n'est individuellement en tous les cas par l'ensemble du système bancaire. Sur le long terme le secteur bancaire se crée lui-même les moyens dont il a besoin par une expansion progressive du crédit.

- Quand bien même les banques auraient respecté les prescriptions sur le capital propre, si une crise survenait néanmoins, l'Etat devrait en répondre. Il serait illusoire de croire que l'Etat ne devrait plus sauver les banques systémiques dans une telle situation. L'Initiative Monnaie Pleine s'attaque à ce problème en rendant l'argent sûr même lorsque les banques ne le sont plus.

En tout état de cause, la réglementation bancaire ne peut pas remplacer l'Initiative Monnaie Pleine. Seule la sécurité du trafic des paiements pourrait en être quelque peu rehaussée. Tous les autres objectifs de la réforme monnaie pleine

- la capacité d'intervention accrue de la BNS,
- l'égalité de la concurrence,
- le renforcement de l'économie réelle vis-à-vis de l'économie financière,

- le désendettement de la société,

- etc.

ne peuvent pas être atteints par la réglementation bancaire.

CHAPITRE 2 : LE CONSEIL FEDERAL NE PREND PAS POSITION SUR LES QUESTIONS CENTRALES DE L'INITIATIVE

2.1. L'argent est-il une infrastructure publique ?

Le Conseil Fédéral mentionne à son chiffre 3.1. : *"Du point de vue des auteurs de l'initiative, le régime actuel viole le principe constitutionnel selon lequel la politique monétaire relève de la compétence de la Confédération (art. 99 al. 1 Cst.)."* (p. 7) Mais dans ses explications, le Conseil fédéral n'aborde que très superficiellement cette question : les dispositions constitutionnelles en vigueur relatives au monopole de l'émission des billets *"a certes été créée pour retirer aux banques la faculté d'émettre leurs propres billets de banque, mais on ne saurait pour autant en déduire une interdiction générale d'offrir des dépôts à vue."* (p.12)

Le Conseil fédéral occulte à ce sujet qu'il s'agit d'une prérogative de l'Etat de pouvoir identifier sa propre monnaie (franc suisse), mettre en circulation les moyens de paiements et faire bénéficier la collectivité des éventuels gains de la création monétaire. C'est précisément pour ces raisons qu'en 1848 la régence des pièces a passé des cantons à la Confédération et que celle-ci a ensuite rapidement revendiqué le monopole des billets. Par la suite, les pièces et les billets ont été progressivement évincés par l'argent scriptural. Pourquoi maintenant l'argent scriptural ne devrait-il pas être soumis au monopole étatique de la création monétaire, comme les billets l'ont été ? Le Conseil fédéral ne répond pas à cette question.

Si des banques centrales publiques et démocratiquement contrôlées ont été créées, c'est pour que le système monétaire puisse fonctionner comme une infrastructure publique. Que de l'argent supplémentaire puisse être créé parallèlement à la banque centrale par des privés spécialement privilégiés n'est pas compatible avec un tel projet. L'identification de la monnaie, l'exploitation d'une banque centrale, la mise en

circulation de l'argent (sous toutes ses formes, liquide ou scripturale) ainsi que les bénéfices de la création monétaire relèvent incontestablement des droits fondamentaux et des tâches fondamentales de l'Etat, à moins de renoncer sciemment à une monnaie nationale.

Toutes ces questions ne sont même pas évoquées par le Conseil fédéral. Il semble manifestement considérer que la création monétaire privée, en fait inadéquate au système, ne pose aucun problème. L'ordre monétaire est pourtant l'un des éléments les plus importants, avec l'ordre juridique, pour organiser et diriger un Etat. Et c'est précisément l'essentiel de cet élément (aujourd'hui déjà 90%) que l'on devrait laisser à la libre disposition de privés pour qu'ils puissent agir selon leur volonté et leurs propres intérêts. Dès lors que le monopole actuel des billets n'est pas contesté, pourquoi un monopole sur l'argent électronique devrait-il l'être ? A l'époque où le monopole des billets a été introduit, l'argent liquide correspondait à ce que l'argent scriptural électronique représente aujourd'hui. Le monopole devrait donc être étendu à l'argent scriptural pour que la situation juridique ne reste pas à la traîne de la réalité.

Les auteurs de l'initiative savent très bien que durant ces dernières décennies le monopole des billets a été interprété de façon à ce que la création de l'argent électronique puisse être incidemment remise aux banques sans base légale ni débat politique. Cela s'est fait si discrètement, pour ne pas dire insidieusement, que la population n'y a quasiment rien vu. Selon plusieurs sondages, 80% des citoyens et citoyennes pensent que nos francs sont produits par la Banque nationale (1). Mais le Conseil fédéral n'entre pas en matière sur cette question centrale de l'initiative : une tâche étatique aussi importante peut-elle être

“déléguée” de façon aussi peu transparente et aussi peu démocratique à un secteur économique privilégié ?

Aujourd’hui, seul l’argent liquide est un moyen de paiement légal. Les dépôts à vue des comptes en banque ne sont que des promesses de remboursement en argent liquide, mais pas un moyen de paiement légal. Par conséquent, la disparition progressive de l’argent liquide due

au développement technologique privera bientôt le citoyen normal de tout moyen de paiement légal.

Le Conseil fédéral n’aborde aucun de ces aspects.

(1) Sondage dans le cadre d’un travail de Master à l’Université de Zürich : http://www.initiative-monnaie-pleine.ch/fa/img/Umfragen/Sondage_monnaie_pleine.pdf

2.2. Pourquoi devrions-nous renoncer inconsidérément à des milliards ?

Le Conseil fédéral n’aborde pas non plus la question de savoir à qui doit revenir les bénéfices de la création monétaire dans un Etat démocratique. Il renonce donc aux milliards que pourraient rapporter la création monétaire dans un système de

monnaie pleine, alors que la sécurité sociale fait face à de gros problèmes financiers et que les mesures d’austérités s’enchaînent tant au niveau cantonal que fédéral.

2.3. Comment éviter les crises financières ?

Un objectif important de l’initiative consiste à remettre l’argent au service de l’économie réelle plutôt qu’à le laisser aux marchés financiers comme carburant de leurs spéculations outrancières. Cet objectif peut être atteint de différentes façons par l’Initiative Monnaie Pleine :

- L’argent mis en circulation sans dette par les dépenses de l’Etat ou des citoyens arrive toujours en premier lieu dans l’économie réelle.

A l’inverse, l’argent aujourd’hui mis en circulation par le crédit bancaire sert principalement et directement à la spéculation financière. C’est pourquoi même un taux d’intérêt bas n’apporte aucune croissance supplémentaire dans l’économie réelle, mais contrairement à son but initial, il n’aboutit le plus souvent qu’à de nouvelles bulles spéculatives. Entre 1990 et 2012, la masse monétaire a augmenté en Suisse cinq fois plus rapidement que la production économique (PIB). On peut en déduire en gros qu’avec une vitesse de circulation constante, environ 80% de l’argent émis par les banques alimente directement les marchés financiers en provoquant une inflation des prix des actifs (asset-price-inflation). Seul quelque 20% du nouvel argent mis en circulation arrive dans l’économie

réelle, là où il crée effectivement de la valeur sous forme de biens et services.

- Les banques ne peuvent plus financer elles-mêmes la spéculation

Dans un système de monnaie pleine, les banques doivent recourir à l’argent des épargnants et des investisseurs pour spéculer. Elles ne peuvent plus créer elles-mêmes l’argent nécessaire à leurs commerces pour compte propre ou aux crédits spéculatifs. C’est là un moteur important des bulles financières qui sera supprimé.

- La banque centrale peut influencer l’octroi de crédits par des offres ciblées

Lorsque la banque centrale accorde des crédits au système bancaire, elle peut les lier à la condition que cet argent ne soit prêté que pour des investissements dans l’économie réelle. La BCE le fait déjà depuis des années.

En plus du pilotage de la masse monétaire, l’Initiative Monnaie Pleine comprend d’autres dispositions qui donnent au législateur la base légale nécessaire pour des interventions plus étendues sur les marchés financiers. Ainsi, le nouvel art. 99 al. 4 :

“La loi organise le marché financier dans l’intérêt

général du pays. Elle règle notamment :

- a. les obligations fiduciaires des prestataires de services financiers ;*
- b. la surveillance des conditions générales des prestataires de services financiers ;*
- c. l'autorisation et la surveillance des produits financiers ;*
- d. les exigences en matière de fonds propres ;*
- e. la limitation des opérations pour compte propre."*

Ces dispositions donnent au législateur la base constitutionnelle pour édicter les lois qui seraient éventuellement nécessaires soit à contrer des dérives des marchés financiers, soit à empêcher de nouvelles crises. Jusqu'à présent la Confédération pouvait intervenir par "règlements de police", mais n'avait sinon que peu d'influence

sur les marchés financiers. Pourtant la sécurité de l'argent doit être garantie en toute situation. La monnaie est une infrastructure fondamentale indispensable pour l'ensemble de l'économie, tout comme le sont par exemple les réseaux routier et électrique. Les banques se sont jusqu'à présent réclamées de la "liberté économique" et ont pris des risques considérables tout en attendant que les contribuables les sauvent en cas de nécessité. De tels comportements pourraient à l'avenir être empêchés par la loi, si les objectifs du système monnaie pleine devaient être détournés. L'Initiative Monnaie Pleine élargit les compétences législatives de la Confédération en matière de régulation des marchés financiers, mais elle ne prescrit elle-même aucune réglementation concrète.

2.4. Pourquoi vouloir créer l'argent par la dette, alors que les désavantages sont évidents ?

Le Conseil fédéral n'aborde pas les problèmes que pose l'argent-dette. On peut comprendre que les banques aient un intérêt à ce que l'argent soit créé par la dette, puisque leur commerce consiste aujourd'hui à créer et à administrer des dettes. Les politiques et les autorités devraient au contraire se demander ouvertement si l'argent-dette actuel est nécessaire. Fondamentalement la question est de savoir pourquoi il faut toujours préalablement contracter une dette pour pouvoir produire un moyen d'échange communément accepté, et quels en sont les effets sur la société. Un intérêt de 2% sur une masse normalement nécessaire d'environ 300 milliards (masse monétaire M1 actuelle : 590 milliards) représente 6 milliards, soit approximativement 1% du PIB – un montant qui n'est pas à négliger. Qui paie ce montant et où va-t-il ?

L'argent créé par la dette a d'autres désavantages encore bien plus graves :

- A cause des intérêts composés, l'argent-dette conduit à une croissance exponentielle de l'endettement qui ne peut pas être arrêtée, sauf par une crise.
- Lorsque la totalité de l'argent est faite de dettes, cela signifie que la disparition de toutes les dettes

entraîne la disparition de tout l'argent. Autrement dit, le système d'argent-dette exige que le remboursement d'une dette soit compensé par une nouvelle dette, sans quoi les remboursements feraient fondre la masse monétaire, ce qui provoquerait une déflation.

Il est indispensable de comprendre ce mécanisme pour pouvoir comprendre pourquoi l'Initiative Monnaie Pleine demande de remettre la création monétaire à la Banque nationale. Néanmoins, le Conseil fédéral ne s'en préoccupe absolument pas.

L'argent-dette aujourd'hui naît d'une obligation contractuelle, la plupart du temps entre une banque et ses clients. La valeur de cet argent ne repose que sur la confiance entre les deux parties au contrat. La solidité financière de l'argent dépend de la solvabilité du débiteur. L'Initiative Monnaie Pleine remplacera ce rapport banal par un rapport de confiance fondé sur la résistance de la Banque nationale, et en fin de compte sur la force économique suisse, déjà fiable aujourd'hui, sur laquelle s'appuie le franc suisse. L'argent de la Banque nationale est un moyen de paiement entièrement légal et non une dette entre deux partenaires économiques.

Bien plus, c'est l'unité de mesure étatique qui permet le règlement des dettes dans l'économie monétaire. Le franc suisse n'est pas "assuré" par les réserves d'or ou le portefeuille de devises de la BNS, mais uniquement par la confiance en la fiabilité de sa politique monétaire.

C'est pourquoi, contrairement à ce que pense le Conseil fédéral (voir sa crainte de la mise en circulation sans dette à la p. 18), la confiance dans le franc suisse ne dépend pas du fait que l'argent nouvellement créé soit prêté aux banques ou qu'il soit distribué gratuitement à la Confédération, aux cantons ou aux citoyens. Dans les deux cas l'argent garde la même valeur. Dans les deux cas l'argent a été créé de la même façon, c'est-à-dire par décision de la Banque nationale de mettre une somme supplémentaire d'argent à disposition de l'économie, en fonction des perspectives d'évolution déterminées par sa politique monétaire. L'octroi de prêts aux banques crée une dette, comme c'est le cas pour tout un chacun qui emprunte de l'argent. La distribution à la Confédération, aux cantons et aux citoyens ne crée pas de dette, raison pour laquelle le texte de l'initiative parle d'un "versement sans dette". Par la force de son monopole en matière de création monétaire, la Banque nationale offre à leurs destinataires des montants sur lesquels ils ne devront pas payer d'intérêts et qu'ils ne devront jamais rembourser.

Il est important de ne pas confondre "argent-dette" et "dette d'argent" : la monnaie pleine est l'abandon de l'argent-dette qui naît d'une dette lorsque les banques font des crédits par leurs écritures comptables. Par contre, les dettes d'argent ne disparaîtront pas, aussi longtemps que quelqu'un doit de l'argent à un autre. La gratuité de l'argent qui sera versé à la Confédération, aux cantons et aux citoyens signifie seulement que par cet acte de distribution les bénéficiaires ne contracteront aucune dette.

Au vu de ces considérations, la crainte du Conseil fédéral que la distribution d'argent sans dette puisse nuire à la confiance dans le franc suisse est infondée. Notre réponse du 8 novembre 2016 aux affirmations insoutenables d'Économiesuisse a déjà longuement exposé le sujet (voir www.w

vollgeld-initiative.ch/stellungnahmen, en allemand).

Nous y avons développé le fait que la vraie base d'une valeur stable de l'argent réside dans sa rareté raisonnable et la confiance qu'il pourra toujours être utilisé pour acheter des biens et payer les dettes. Cette confiance se fonde à son tour sur un ordre juridique et un système politique stables ainsi qu'une banque centrale indépendante – bref sur une société opérationnelle. Mais le système actuel d'une monnaie grevée de dettes dès sa création ne peut assurer le pouvoir d'achat de l'argent.

L'Initiative Monnaie Pleine offre un instrument qui atteint un double objectif :

- La BNS met à disposition de la société un moyen d'échange qui peut être produit sans devoir en même temps augmenter l'endettement de la société. En plus d'être un moyen d'échange à valeur intégrale, la monnaie pleine ne génère ni intérêts ni obligation de croissance.
- La BNS dispose d'au moins deux moyens pour injecter cet argent dans l'économie : en le remettant inconditionnellement à l'État et aux citoyens ou en le prêtant aux banques contre une dette d'argent. Il incombera à la BNS d'apprécier dans quelle proportion elle utilisera la création monétaire sans dette. Probablement que durant une longue période seule une petite partie de l'argent sera mise en circulation sans dette, jusqu'à ce que la BNS trouve le niveau approprié.

L'endettement : un déclencheur de crises

L'ancien chef de l'autorité britannique de régulation des services financiers (FSA), Adair Turner, a mis en évidence dans son livre "Between Debt and the Devil" que le niveau d'endettement élevé constituait aujourd'hui le problème principal de l'économie. Il conteste également qu'un tel niveau d'endettement soit nécessaire pour redynamiser l'économie et la croissance. La plupart des dettes ne seraient pas indispensables à la croissance économique, mais au contraire elles conduiraient toujours inéluctablement à des crises financières et des dépressions. Son analyse rejoint dans une large mesure celle du prix Nobel Maurice Allais qui écrivait déjà en 1988 : "En fait,

toutes les grosses crises des 19ème et 20ème siècles ont résulté d'une expansion excessive du crédit, des obligations et de leur monétisation, ainsi que de la spéculation qui a attisé et rendu possible cette expansion."

Le Conseil fédéral ne voit aucun lien entre les crises financières à rebondissements et le système monétaire actuel : *"Même un système de monnaie pleine ne pourrait empêcher l'apparition de cycles de crédit et de bulles d'actifs. En fonction des modalités de mise en œuvre, ces fluctuations pourraient certes être atténuées dans une certaine mesure. Mais les cycles de crédit et les bulles d'actifs trouvent leur origine dans la sous-estimation des risques par les banques, les ménages et les entreprises, de même que dans des anticipations de prix exagérées. Un système de monnaie pleine n'a aucune incidence sur ces causes."* (p. 18)

Le Conseil fédéral saute ici une étape intermédiaire sine qua non : les mauvaises estimations sur l'évolution à venir n'ont d'effets économiques que si l'argent nécessaire à leur engagement est disponible. A elles seules de mauvaises anticipations ne changent rien, tant qu'elles n'ont pas été mises en œuvre par de l'argent. Et c'est précisément cet argent que dans le système actuel les banques mettent excessivement à disposition de la pure spéculation financière, sans que la Banque nationale ne puisse rien y faire. Avec la monnaie pleine cela ne pourrait pas fonctionner ainsi : il n'y a pas plus d'argent que celui créé par la BNS dans l'intérêt général du pays.

Dettes et redistribution

De plus en plus d'économistes reconnaissent aujourd'hui que la question de la redistribution sera au centre des problèmes économiques à l'avenir. Dans une société fortement endettée, le problème est bien plus difficile à résoudre que dans une société qui l'est moins. L'Initiative Monnaie Pleine vise un désendettement de la société dans la mesure où il est lié au système monétaire. Un système monétaire devrait rester aussi neutre que possible quant la politique de redistribution. Ce n'est pourtant de loin pas le cas du système actuel dont plusieurs facteurs

ont pour effets de concentrer les revenus (de capitaux) et la fortune.

a) Lorsque la croissance économique est tributaire de la croissance de la masse monétaire et que cette dernière ne peut être produite que par la dette, cela ne peut que conduire à toujours plus de dettes.

b) Lorsqu'il y a des dettes, il y a aussi forcément toujours des richesses. Comme les dettes sont relativement largement réparties, alors que le gros des richesses est concentré auprès de la petite classe supérieure, le mécanisme des intérêts composés entraîne une forte redistribution du bas vers le haut. La règle de 72 illustre ce mécanisme : en divisant 72 par le taux d'intérêt, on obtient le nombre d'années qu'il faut pour doubler le montant de la dette. Ainsi, un taux de 2% double la dette après 36 ans, un taux de 3% après 24 ans, etc. Le mécanisme des intérêts composés à lui seul génère une concentration des richesses inégale au sein de la société.

c) Seul peut s'endetter celui qui peut supporter les dettes, c'est-à-dire qui en a les moyens et peut offrir des garanties suffisantes pour la banque. Les mieux lotis sont donc ceux qui profitent le plus de l'endettement. Notamment sur le marché immobilier, les classes relativement aisées font des profits spéculatifs auxquels les classes plus modestes ne peuvent pas prendre part. De plus, les taux actuellement bas amplifient ce mécanisme. Les coûts de financement des biens n'ayant jamais été aussi bas, une course à la rentabilité fait couler beaucoup d'argent dans le marché immobilier. Durant ces quinze dernières années, les prix de l'immobilier ont doublés en Suisse, bien que l'offre se soit accrue. Comme les salaires n'ont pas pu suivre et que les mesures dites "macroprudentielles" ont de plus en plus fermé l'accès au crédit hypothécaire des moins fortunés, devenir propriétaire de son logement est de moins en moins réalisable pour ceux qui n'en ont pas encore. La politique monétaire actuelle des taux bas a également conduit à des hausses massives des prix sur les marchés des actions et des titres, sans qu'elles n'aient été causées par la création de valeurs économiques, mais principalement par une politique monétaire spéculative.

Le problème de la dette concerne aussi la Suisse

Il faut en finir avec l'idée que la Suisse n'a pas de problème de dettes. S'il est vrai qu'en Suisse l'endettement public est relativement bas, celui des ménages privés est par contre très élevé en comparaison internationale. Rien que les dettes hypothécaires auprès des banques (975 Mia CHF) s'élèvent chez nous bien au-dessus du produit intérieur brut (655 Mia CHF). Avec le taux actuel de 1.75%, les intérêts pour ces seules dettes représentent 2.6% de toute la production économique ou 6.6% de l'ensemble des salaires (environ 390 Mia CHF). En chiffres absolus, ce ne sont pas moins de 17 milliards CHF par années qui passent ainsi aux créanciers.

La plus grande partie de l'argent en Suisse est mise en circulation par les prêts hypothécaires

qui représentent environ 80% de l'ensemble des crédits. En ayant autorisé que la création monétaire prenne une telle direction sans avoir prévu des alternatives efficaces, le législateur et la Banque nationale se font complices d'un système d'endettement progressif et continu.

Il est évident que le système actuel ne permet pas un démantèlement de la dette privée : le remboursement des hypothèques aurait pour conséquence de supprimer l'argent en circulation, car lorsque l'argent est créé par le crédit, il est aussi détruit par le remboursement du crédit. Il en résulte que cette dette hypothécaire élevée rend pratiquement impossible l'utilisation d'une politique monétaire du taux d'intérêt par la Banque nationale : une augmentation du taux de seulement 1 ou 2 pourcent déclencherait de sérieux problèmes en Suisse.

2.5. Que peut-on apprendre des développements internationaux ?

Les propositions faites par l'Initiative Monnaie Pleine ont obtenu de plus en plus de soutien international ces derniers temps. Le versement direct de monnaie pleine aux citoyens ou à l'Etat, ainsi que des comptes en monnaie centrale digitale, pourraient être des solutions pour sortir de la crise actuelle. Parce que toutes les tentatives de relancer la croissance économique dans les pays occidentaux ont lamentablement échoué, ces alternatives sont de plus en plus souvent prises en considération par des économistes bien établis.

La Suisse profiterait, comme lors de l'introduction du régime de change flottant dans les années 80, à emboîter le pas aux "Early Adopter" tel le Japon et peut-être les USA. Pour cela il faudrait déjà que nous nous montrions ouverts à ces possibilités. En rejetant purement et simplement l'Initiative Monnaie Pleine, le Conseil fédéral rate une chance de trouver des issues à l'impasse.

Dividendes citoyens

Selon la cheffe de la FED, il serait imaginable en "situations exceptionnelles" de distribuer de l'argent directement aux citoyens. Il y a à peine

une année, l'association "Commerce Suisse" avait proposé que la Banque nationale alloue une certaine somme d'argent directement aux citoyens (Schweiz am Sonntag, 19.03.2016). C'est précisément ce que l'Initiative Monnaie Pleine permettrait de faire.

Par une distribution régulière d'argent, une large couche de la population verrait son pouvoir d'achat augmenter et participerait ainsi à faire augmenter la productivité de l'économie. Bien entendu, l'argent ne serait pas lâché d'un hélicoptère, mais versé par virement électronique. En admettant un dividende citoyen de quelques centaines de francs par année et par tête, qui ne serait même pas versé chaque année, il est certain que la volonté de travailler de la population ne serait pas affectée.

La Banque nationale suisse ne disposant actuellement pas de base légale l'autorisant à distribuer des dividendes citoyens, elle ne prend pas position sur cette question, selon la revue Cash du 14.03.2016. Cependant, un économiste du Centre d'étude Gerzensee de la Banque nationale s'est saisi de cette question pour arriver à la conclusion qu'avec le versement d'une contribu-

tion forfaitaire aux citoyens on arriverait mieux à contrôler l'évolution des prix qu'avec des interventions sur les marchés du crédit et sur le taux d'intérêt. "This paper argues that central banks could control consumer price inflation better by injecting money through lump-sum transfers to citizens, rather than by manipulating the credit market and interest rates. Lump-sum monetary transfers lead to less inter-sectorial distortion and less inter-temporal discoordination than measures aimed at stimulating the credit market. They allow central banks to target inflation without building up financial imbalances." (1)

Argent digital de la Banque centrale (= monnaie pleine)

Il y a quelques mois, la Banque d'Angleterre a publié un papier dans lequel elle examine la possibilité de mettre en circulation sa propre monnaie digitale. (2)

Les media ont informé en novembre 2016 que la Banque centrale de Suède envisageait également de mettre en circulation de la monnaie digitale. Non pas dans le but immédiat de remplacer la monnaie liquide, mais pour la "compléter sur le long terme". Bien que l'argent scriptural bancaire subsisterait, il s'agit toutefois d'un point central de l'Initiative Monnaie pleine, à savoir la possibilité pour le citoyen normal de pouvoir disposer d'un moyen de paiement électronique légal et sûr.

Pour la vice-présidente de la Banque centrale de Suède, Cecilia Skingsley, il est problématique que l'accès de la population à l'argent liquide dépende du marché et qu'il devienne de plus en plus difficile. (3) Car l'argent liquide aurait des propriétés que l'argent électronique des comptes n'a pas : le liquide est la seule monnaie produite par la banque centrale qui soit accessible au public et, contrairement aux avoirs bancaires électroniques, elle n'est pas exposée au risque de crises. De plus, les paiements en liquide peuvent se faire de façon anonyme et sans implication des banques privées. Maintenant que l'argent liquide est en train de disparaître – poursuit Skingsley – il serait du devoir de l'Etat de mettre à disposition du public une nouvelle forme d'argent

central correspondant au standard de la technique actuelle. Cette nouvelle forme d'argent, appelée "e-krona", serait de la monnaie pleine électronique, qui viendrait compléter les moyens de paiement actuels.

La Banque centrale de Suède ne tardera pas à examiner les aspects techniques, juridiques et politiques d'une possible émission de "e-krona". Il s'agira, entre autres, de savoir si le "e-krona" doit être rattaché à un compte bancaire ou s'il ne doit être qu'un signe digital, sans relation bancaire, circulant dans les réseaux électroniques. Devra également être examiné si cette nouvelle monnaie liquide doit être mise en circulation directement par la Banque centrale ou par le biais des banques commerciales. En Suède, les dirigeants sont ouverts à une modernisation monétaire – contrairement à la Suisse où le Conseil fédéral rejette catégoriquement une réforme monnaie pleine.

La Banque nationale du Danemark est également en train d'envisager l'émission d'une couronne électronique. (4)

En Suisse, le Prof. Dirk Niepelt, Directeur du Centre d'études Gerzensee de la BNS a proposé des "Comptes BNS pour tous". (5)

(1) Romain Baeriswyl : The Case for the Separation of Money and Credit, in Monetary Policy, Financial Crises, and the Macroeconomy, Ed Frank Heinemann, Ulrich Klüh, Sebastian Watzka.

(2) <https://bankunderground.co.uk/20216/07/25/central-bank-digital-currency-the-end-of-monetary-policy-as-we-know-it/>

(3) Discours de Cecilia Skingsley du 16 novembre 2016 téléchargeable à : http://www.riksbank.se/Documents/Tal/Skingsley/2016/tal_skingsley_161116_eng.pdf

(4) Bloomberg: Blockchain Lures Central Banks as Danes Consider Minting E-Krone: www.bloomberg.com/news/articles/2016-12-11/blockchain-lures-central-banks-as-danes-consider-minting-e-krone

(5) www.nzz.ch/wirtschaft/notenbankgeld-fuer-alle-1.18487078

REMARQUES

Le message du Conseil fédéral sur l'Initiative Monnaie Pleine du 09.11.2016 est publié à : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-64444.html>

Le Conseil fédéral reprend les arguments soulevés par d'autres (BNS, Economiesuisse, Fédération suisse des banquiers, Avenir Suisse) que les auteurs de l'Initiative Monnaie Pleine ont déjà réfutés. En complément de la présente réponse, leurs prises de positions sont publiées à :

www.initiative-monnaie-pleine.ch/reponses-aux-critiques

www.vollgeld-initiative.ch/stellungnahmen (en allemand)

Pour des réponses à de nombreuses autres questions : www.initiative-monnaie-pleine.ch/questions/

Les présentes observations sur le message du Conseil fédéral émanent du comité d'initiative de l'Initiative Monnaie Pleine avec la participation de : Martin Alder, Maurizio Degiacomi, Christian Gomez, Thomas Mayer (rédaction finale), Daniel Meier, Simon Sennrich, Peter Ulrich et Hansruedi Weber.

COMPARAISON : CONDENSE DU CONSEIL FEDERAL ET CLARIFICATIONS DES AUTEURS

Texte du "Condensé" du Conseil fédéral

L'initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) » a pour objectif une profonde transformation du système monétaire actuel en interdisant aux banques commerciales de créer de la monnaie scripturale.

Si cette initiative était acceptée, la Suisse deviendrait un terrain d'expérimentation pour des réformes hasardeuses.

Son acceptation rendrait plus difficile pour la Banque nationale suisse (BNS) de poursuivre une politique monétaire garantissant la stabilité des prix et contribuant au développement stable de l'économie.

L'initiative présenterait en outre des risques considérables, notamment pour le secteur financier. C'est pourquoi le Conseil fédéral rejette l'initiative Monnaie pleine.

Dans le système actuel, il existe deux sortes de monnaie : la monnaie centrale de la BNS et la monnaie scripturale des banques commerciales. La BNS crée de la monnaie centrale (numéraire et avoirs en compte de virement des banques auprès de la BNS), les banques commerciales créent de l'argent sur les comptes bancaires (monnaie scripturale) en octroyant des crédits. Ceux-ci sont crédités aux comptes des emprunteurs. Ainsi, la masse monétaire augmente : les emprunteurs ont alors des fonds supplémentaires à disposition. La création de monnaie par les banques commerciales est donc liée à l'octroi de crédits à l'ensemble de l'économie.

Les auteurs de l'initiative déposée le 1er décembre 2015 critiquent le fait que dans le régime monétaire actuel, la création de monnaie s'accompagne généralement de la création de dettes. Ils demandent, en premier lieu, que les

Clarifications des auteurs

L'Initiative Monnaie Pleine (IMP) ne demande pas une « profonde transformation », mais simplement qu'une règle élémentaire du marché économique soit respectée : qui veut prêter ou investir des francs suisses doit d'abord les avoir. Il ne doit pas y avoir de secteur privilégié qui puisse contourner ce principe par une création privée de ses propres « francs ».

Ce principe fondamental a toujours été évident en ce qui concerne l'argent liquide. Le système éprouvé de l'argent liquide doit maintenant être étendu à l'argent électronique. A l'interne, les systèmes bancaires nationaux et internationaux n'utilisent que le moyen de paiement légal (monnaie pleine) depuis toujours. On ne peut qualifier de « terrain d'expérimentation » le fait que l'Etat, c'est-à-dire la Banque nationale, produise les moyens de paiement. Qui devrait alors produire nos francs si ce n'est une banque centrale démocratiquement légitimée et contrôlée ?

L'Initiative Monnaie Pleine préserve tous les instruments de politique monétaire que la BNS a eu jusqu'à présent. Elle élargit même explicitement ses possibilités et renforce son indépendance. L'initiative ne prescrit aucune politique concrète à la BNS.

A l'ère des taux d'intérêt nuls, la monnaie pleine est financièrement neutre pour les banques. Les banques seront à l'avenir sur le même pied d'égalité que les autres prestataires de services financiers (également rentables) par rapport au système monétaire, ce qui ne constitue pas un risque. De plus, la BNS obtient de meilleures possibilités pour éviter les crises financières.

Cette description des deux sortes de monnaie est juste. Le système monnaie pleine simplifie fondamentalement le système monétaire et le rend plus robuste et transparent. Il fonctionne dans un seul circuit et avec une seule sorte de francs suisses, c'est-à-dire le moyen de paiement légal mis en circulation par la BNS. Ce n'est que dans un système de monnaie pleine que tous les acteurs économiques ont accès à de véritables francs suisses également sous une forme électronique. Il s'agira, comme pour l'argent liquide, d'une valeur patrimoniale à part entière conservée dans un « portemonnaie électronique » (auprès d'une banque). L'octroi et le remboursement des crédits affectent aujourd'hui la masse monétaire en circulation, ce qui ne sera plus le cas avec la monnaie pleine. L'ordre monétaire retrouve ainsi sa logique originale : la BNS met la masse monétaire à disposition, les banques commerciales récoltent l'épargne et octroient les crédits. Plus de 80% des gens pensent que le système monétaire fonctionne déjà ainsi aujourd'hui. Cela

Texte du "Condensé" du Conseil fédéral

banques ne puissent plus créer de la monnaie scripturale. Le monopole de la création monétaire de la BNS serait donc étendu à la monnaie scripturale actuellement créée par les banques.

En second lieu, les auteurs de l'initiative exigent un changement de la politique monétaire. La BNS devrait désormais créer de l'argent « sans dette », c'est-à-dire le transférer directement à la Confédération, aux cantons ou aux citoyennes et citoyens, sans acquérir en contrepartie des valeurs patrimoniales telles que les devises, l'or ou les titres, comme c'est le cas aujourd'hui.

Concrètement, l'initiative prévoit la création par les banques de comptes du trafic des paiements financés intégralement par de la monnaie centrale, d'où l'expression « monnaie pleine ». Ces comptes seraient entièrement protégés contre les risques de défaillance et les retraits massifs.

Selon ce système, le monopole de la création monétaire de la BNS serait étendu à l'ensemble de la monnaie scripturale nécessaire aux paiements. Les banques commerciales ne pourraient donc plus créer de moyens de paiement sous forme de monnaie scripturale ni financer leurs activités de crédit par de la monnaie scripturale. Les moyens nécessaires devraient être mis à leur disposition sous forme de dépôts d'épargne, par exemple par le biais du marché des capitaux. Si les ressources nécessaires à l'octroi de crédits venaient à manquer, la BNS devrait consentir des prêts en conséquence aux banques.

Ainsi, le volume des crédits serait en partie géré de manière centralisée par la BNS.

La création de monnaie sans dette interviendrait sous la forme d'un simple transfert sans contrepartie à la Confédération, aux cantons et aux ménages. Etant donné que la BNS n'acquerrait plus de valeurs patrimoniales comme l'or, les devises ou les titres, elle ne serait plus en mesure, à terme, de réduire la masse monétaire ainsi créée en vendant ces valeurs patrimoniales.

La création de monnaie sans dette pourrait par conséquent mettre en péril la crédibilité de la politique monétaire. La BNS serait davantage l'objet de convoitises politiques.

Clarifications des auteurs

sera enfin une réalité avec l'Initiative Monnaie Pleine.

La nouveauté de pouvoir créer de l'argent électronique sans dette est une possibilité et non une obligation. Seule la BNS décide en toute indépendance de la quantité d'argent sans dette. En plus, elle continue comme aujourd'hui d'accorder des prêts aux banques et d'acheter des actifs. La création monétaire sans dette pourra être comptabilisée de façon analogue aux pièces ou par un compte "Contributions à l'économie nationale" à l'actif du bilan de la BNS. Ainsi, les considérables gains de la création monétaire profitent à la population.

La confiance en une devise et la force ou la faiblesse qui en découlent reposent sur le fait qu'elle reflète la réelle capacité économique d'un pays ou de sa zone monétaire.

Ce n'est pas tout à fait correct. Les comptes pour le trafic des paiements fonctionnent comme des "portemonnaies électroniques". Les prestataires financiers les administrent de façon fiduciaire en dehors de leur bilan. Les montants qui s'y trouvent ont une valeur à part entière, exactement comme de l'argent liquide, et n'ont pas besoin d'être "financés par de la monnaie centrale", car ils sont déjà de la monnaie de la Banque centrale !

Pourquoi devrait-il y avoir un manque de moyens pour financer les crédits bancaires ? La mission constitutionnelle de la BNS est d'assurer que l'économie soit dotée de suffisamment de moyens de paiement et de crédits ainsi que de garantir la stabilité des prix. Les banques commerciales octroient leurs crédits avec les dépôts d'épargne qu'elles ont récoltés en offrant des conditions adéquates. La BNS peut faire des prêts complémentaires aux banques commerciales, qui pourront être reprêtés à d'autres banques (marché interbancaire) ou à des non-banques. Si la BNS veut réduire la masse monétaire, il lui suffira de ne pas renouveler ces prêts. Une surabondance ou une pénurie d'argent peut ainsi efficacement être rectifiée.

Le volume des crédits dépendra, comme aujourd'hui déjà, de l'offre et de la demande en crédits. Et comme aujourd'hui, les prêts de la BNS aux banques ne seront en principe pas liés à des utilisations ciblées. Il n'est donc pas question d'une centralisation, même partielle, de la gestion des crédits !

Le franc suisse acquiert sa valeur par les biens et les services produits par l'économie, ainsi que par son acceptation générale comme moyen de paiement. Il est évident que la BNS pourra comme à présent acquérir des valeurs patrimoniales telles que devises, or ou titres et octroyer des prêts aux banques, qu'elle pourra respectivement revendre et récupérer, afin de réduire la masse monétaire.

La crédibilité de la BNS dépend de la mesure dans laquelle elle fait ce qu'elle annonce. Sa méthode de création monétaire n'a en soi rien à voir avec sa crédibilité. La

Texte du "Condensé" du Conseil fédéral

Les répercussions de la politique monétaire sur l'ensemble de l'économie s'en trouveraient modifiées. Comme le souhaitent les auteurs de l'initiative, la politique monétaire ne serait plus mise en œuvre par le biais des taux d'intérêt, comme aujourd'hui, mais par la gestion de la masse monétaire, ce qui entraverait de manière générale la politique monétaire.

L'initiative vise une meilleure protection des dépôts à vue contre l'insolvabilité bancaire et promet un système financier plus sûr ainsi qu'un financement plus généreux des collectivités publiques et des ménages. La réforme proposée ne permettra probablement pas d'atteindre entièrement ces deux derniers objectifs. Une acceptation de l'initiative devrait affaiblir dans l'ensemble le secteur financier et l'économie :

Les bénéfices potentiels des banques reculeraient et la pression sur leurs marges s'accroîtrait, notamment dans le secteur du crédit. Les modèles d'affaires des banques changeraient radicalement.

Les dépôts à vue disponibles aujourd'hui sont pour elles une source de financement relativement stable.

Il ne faut pas s'attendre à ce que les banques consentent à gérer gratuitement les nouveaux comptes du trafic des paiements : elles pourraient prélever des frais pour compenser la contraction de leurs marges bénéficiaires.

L'initiative ne concerne que les dépôts à vue, qui seraient entièrement à l'abri des retraits massifs. Les autres formes de placement, par exemple les comptes d'épargne assortis

Clarifications des auteurs

BNS détermine elle-même quelle quantité d'argent sans dette elle met en circulation. Son indépendance, prescrite par la loi et renforcée par l'initiative, la protège contre les convoitises politiques.

La monnaie pleine donnerait à la BNS la possibilité (et non l'obligation) de revenir au pilotage de la masse monétaire comme elle l'a pratiqué durant des décennies jusqu'en 1999 (nouveau avec MP: direct et donc plus efficace). Cela ne peut en aucune façon entraver la mise en œuvre de sa politique monétaire – contrairement à la politique du taux d'intérêt qui aujourd'hui n'a que des effets indirects très inefficaces –, mais bien plutôt la faciliter considérablement.

Quiconque fait usage d'argent électronique dans le système actuel devient automatiquement et inutilement le créancier d'une banque et se trouve ainsi soumis bon gré mal gré aux risques économiques de cette banque. Avec le système de monnaie pleine, les moyens de paiement électroniques sont conservés dans des "portemonnaie électroniques" qui les mettent à l'abri de tout risque économique des banques. Lorsque dans le cadre de sa politique de stabilité, la BNS verse du nouvel argent à la Confédération, aux cantons et aux citoyens, cet argent va principalement dans l'économie réelle et y crée des emplois.

A l'ère des taux zéro ou négatifs, la monnaie pleine n'a aucune incidence financière sur les banques : que celles-ci créent elles-mêmes de l'argent gratuit ou qu'elles l'empruntent à un taux d'intérêt nul ne fait aucune différence pour elles. Les banques continueront à offrir les mêmes services qu'aujourd'hui (trafic des paiements, octroi du crédit, gestion de patrimoines et autres services financiers).

La monnaie pleine apporte bien plus de stabilité aux bilans des banques, car ils ne contiendront plus de comptes à vue exigibles en tout temps, mais ils ne seront pourvus que de dépôts d'épargne à terme clairement défini, ou d'emprunts à la BNS. Les banques seront ainsi protégées contre la faillite.

Les comptes privés gratuits n'existent déjà plus aujourd'hui, ou alors à certaines conditions. Contrairement aux comptes à vue, la monnaie pleine (comme le liquide) ne produisant pas d'intérêts, elle ne coûtera rien aux banques et on ne voit donc pas pourquoi celles-ci augmenteraient leurs frais dans un contexte concurrentiel. Les nouvelles solutions Fintech à venir seront des alternatives peu coûteuses aux systèmes de paiements qui se trouvent sur le marché. Ces développements vont maintenir les frais de tenue de compte à un bas niveau. Cet objectif pourrait aussi être assuré par des prescriptions légales.

C'est exact. La monnaie pleine n'a pas pour but de protéger les banques contre les conséquences des risques qu'elles ont pris, mais elle protège de façon ciblée le trafic des

Texte du "Condensé" du Conseil fédéral

de délais de retrait ou les dépôts à terme, continueraient à être exposées à des risques de liquidité ou de solvabilité. Des crises bancaires pourraient encore se produire, mais le trafic des paiements n'en serait plus affecté.

La stabilité du système bancaire et financier est aujourd'hui garantie par d'autres moyens. En ce qui concerne la sécurité des avoirs sur les comptes bancaires, ces dépôts sont déjà protégés à hauteur de 100'000 francs par la réglementation de la protection des déposants. Par ailleurs la FINMA surveille les banques qui pourraient prendre des risques excessifs.

De plus, ces dernières années, la stabilité du système bancaire a été considérablement renforcée par des mesures visant les banques d'importance systémique (too big to fail) et la mise en œuvre de la norme internationale de réglementation des banques Bâle III.

La réforme ne devrait guère avoir d'effet stabilisateur sur le système financier. De plus, la Suisse ferait cavalier seul et ne serait pas mieux protégée des répercussions négatives de crises financières à l'étranger.

L'acceptation de l'initiative impliquerait une réforme profonde et hasardeuse du système monétaire et du secteur financier suisses, ce qui comporterait des risques considérables.

De plus, notamment durant la phase de transition, il faudrait s'attendre à des dysfonctionnements du secteur financier et à des conséquences négatives pour l'économie.

Le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales de recommander le rejet de l'initiative au peuple et aux cantons sans lui opposer de contre-projet direct ou indirect.

Clarifications des auteurs

paiements de l'économie réelle et donc par là l'économie réelle elle-même, l'argent des clients des banques ainsi que les contribuables ! La monnaie pleine met fin à la funeste dépendance du système des paiements au système bancaire. Plus aucune banque ne devra être sauvée par le contribuable pour assurer le fonctionnement du trafic des paiements. Le problème du "too-big-to-fail" sera pour le moins considérablement désamorcé.

La protection des déposants est limitée à 6 Mia CHF, ce qui est globalement totalement insuffisant, puisqu'elle ne couvre que 2% des avoirs des comptes privés. Avec la monnaie pleine, les comptes de paiement sécurisés n'auront plus besoin de protection. Cette dernière restera valable exclusivement pour les investissements à terme.

La réglementation des banques n'est pas incompatible avec l'Initiative Monnaie Pleine. Mais comme le problème du "too-big-to-fail" sera considérablement désamorcé avec la monnaie pleine, il sera possible de réduire cette (sur-)réglementation particulièrement lourde pour les petites banques.

Comme développé ci-dessus, il est tout à fait plausible que le système financier devienne plus stable avec la monnaie pleine. Mais le but fondamental de l'initiative est de sécuriser le franc suisse, et que cela puisse être atteint est même confirmé par le Conseil fédéral. Un système de paiement entièrement à l'abri des crises garantit le fonctionnement de l'économie réelle intérieure contre les crises financières qui surviennent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. La Suisse jouerait un rôle de leader dans l'évolution internationale prévisible au vu des problèmes réels du système monétaire actuel.

La restructuration consiste en un simple élargissement à l'argent électronique des règles qui ont toujours existé pour l'argent liquide. Elle sera réalisable sans difficulté grâce à une phase de transition suffisante et aux différents moyens de pilotage dont disposera la Banque nationale.

Le secteur financier a l'habitude de constamment réadapter ses systèmes, comme il le fait en ce moment avec les nouveaux modèles Fintech. De même, le passage à la monnaie pleine se réalisera de façon bien planifiée et avec soin. Il n'y a ni pression temporelle ni irréversibilité. En étant dégagé du problème TBTF, le secteur bancaire pourrait même se voir dérégulé et en profiter pour concevoir de nouveaux modèles commerciaux et restimuler la croissance.

En comparaison du statu quo, le système de monnaie pleine offre substantiellement plus d'avantages certains que de risques réels. On ne voit aucun motif fondé à l'appui de la recommandation du Conseil fédéral de rejeter l'initiative.